

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 2 avril à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Paul QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI, Jean-Christophe BARTOLI, Jérôme POLVERINI, Mathieu CESARI, Jean-Pierre ANTONETTI, Paul GIUDICELLI, Zélia BERQUEZ, Gabrielle VAUTRIN, Caroline CUCCHI, MANICCIA Christophe.
Présents : 13	Etaient représentés : Pierre QUILICHINI, Jean-Vincent TOMASI,
Votants : 15	Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Demande de subvention pour l'équipement numérique de l'école de Pianottoli-Caldarelo

Le plan de relance présenté par le Gouvernement ambitionne de faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**. Il est prévu de participer à la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur deux volets essentiels :

1. **l'équipement** des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques et **les services et ressources numériques**,
2. **l'accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques

L'ensemble du programme est estimé à 11 460€ TTC.

Le soutien financier de l'Etat couvre :

* Pour le **volet équipement 70%** de la dépense engagée jusqu'à 200 000 € et est plafonné à 3500 € par classe.

* Pour le **volet services et ressources numériques cofinancés à 50 %** sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève soit un montant maximal de subvention de 10 € par élève.

Les projets soumis doivent représenter un investissement global s'élevant au minimum à 3500 €.

A partir de ces éléments, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition pour favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques de l'école au service de la réussite de tous les élèves.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'entériner le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre des « Ecoles numériques innovantes et ruralité » relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques innovants, sur la base d'un montant de 11 460 € TTC, et précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention.

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>06/04/2021</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 02 avril 2021,</p> <p>Ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Pour extrait conforme, le Maire,</p> <p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/04/2021</p> <p>Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI</p> 
---	---